

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 004/2019

OBJET : Travaux : demande de subvention – DETR 2019 – Catégorie 18 : Concernant les projets de travaux dans le domaine de l'aménagement de bâtiments municipaux pour la future mairie de Drap permettant de rassembler tous les services municipaux en un lieux unique.

L'an deux mille dix-neuf, le 5 du mois de mars à 19 heures

le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 février 2019.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Philippe MINEUR / Serge DIGANI / Jean-Christophe CENAZANDOTTI/ Catherine DINI /Charles BEVACQUA/ Nathalie DIGANI/ Véronique PINAI / Christine DECORDIER/ Jean-Yves LESSATINI/ Gracienne DODAIN/ Jean-Luc CAMBRA / Eddie DEGIOVANNI / Sophie ESPOSITO

PROCURATIONS : Françoise DAMILANO à Gracienne DODAIN / Martine DUNOYER DE SEGONZAC à Nathalie DIGANI/ Jérémy GIBELLIN à Catherine DINI / Marc LEROY à Jean-Yves LESSATINI.

ABSENTS : Guy GRANIER/ Régine RODRIGUEZ/ Taoufik FATFOUTA / Sonia CHAKROUNI/ Pierre VESTRI / Mélanie MORINI / Delphine BOLLARO.

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les article R.2334-19 à R.2334-35 fixant les conditions d'attributions,

Vu la commission des élus de la DTER qui s'est réunie afin de définir les catégories d'opérations éligibles pour l'année 2019,

Vu les articles L.2234-37 – modifié par la loi n°2017-262 du 1^{er} mars 2017 – art 2, nommant les catégories et les membres de la commission,

Vu l'article 179 de la loi de finances n°2010-1657 du 29 décembre 2010,

Considérant la nécessité de procéder aux travaux de réhabilitation de la future mairie de Drap,

Considérant le détail des travaux suivants :

Modèle de matériel	Total cumulé H.T€
Démolition du préau/sanitaire et salle extérieure (315m2)	27 000,00€
Création parvis (200m2)	70 000,00€
Extension salle du Conseil et des mariages (200m2)	270 000,00€
Réhabilitation intérieure des locaux existants en RDC/R+1/R+2 (660m2)	440 000,00€
Création d'un ascenseur intérieur (génie civil et appareil)	85 000,00€
Travaux de ravalement de façades	70 000,00€
Remplacement des menuiseries extérieures en R+2	29 000,00€
Révision de la toiture existante	10 000,00€
Divers et imprévus 8%	80 080,00€
Réhabilitation bâtiments existant + parvis	42 000,00€
Extension nouvelle salle	27 000,00€
Extension nouvelle salle	54 000,00€
Réhabilitation bâtiment existant + parvis	135 000,00€
Extension nouvelle salle	45 000,00€
Total de la réalisation	1 550 000,00€

Considérant le plan de financement suivant :

Financeurs	Montant H.T	Part de %
Conseil Départemental	775 000,00€	50%
Commune	310 000,00€	20%
DSIL	310 000,00€	20%
DETR	155 000,00€	10%
Total opération	1 550 000,00€	100%

AR PREFECTURE

006-210600540-20190305-0042019-DE
Regu le 08/03/2019

Après avoir entendu le rapport de présentation,

Il est décidé au Conseil municipal, d'autoriser le Maire ou son représentant :

-de valider la liste des opérations suivantes qui sont éligibles au titre de la DETR 2019 fixée par la commission des élus sous la catégorie n°18,

-d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour la demande de subvention au titre de la DETR 2019 pour un montant total d'achat Hors taxe de **1 550 000,00€** (*un million cinq cent cinquante mille euros*).

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 16
Votants : 20
Absents : 07
Pour : 20
Contre : 00
Abstentions : 00

AINSI FAIT ENSEMBLE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET ANNEE DESSUS
POUR EXTRAIRE CERTIFICAT CONFORME

Robert NARDELLI
Maire de DRAP

Compte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 8/3/19
et publication en mairie le : 22/3/2019